



## **Pour le développement durable**

# **Plan de management 2004-2008**

**Hadelin de Beer de Laer, Président**

décembre 2004

## Table des matières

Introduction .....	3
Avis du Conseil stratégique sur le projet de plan de management .....	3
Les valeurs du POD DO .....	4
Les missions du POD DO .....	4
Analyse de la position actuelle .....	4
Les objectifs stratégiques de la Secrétaire d'Etat au Développement durable .....	5
La vision .....	6
Les objectifs stratégiques .....	7
Objectifs stratégiques pour la <b>planification</b> fédérale et la <b>stratégie nationale</b> .....	7
Objectifs stratégiques pour le soutien des SPF/SPP dans la <b>mise en œuvre</b> du développement durable.....	7
Objectifs stratégiques en matière de <b>soutien</b> .....	7
Objectifs stratégiques en matière de <b>communication</b> .....	7
Objectifs stratégiques en matière <b>internationale</b> .....	7
Objectifs stratégiques en matière de <b>gestion</b> .....	7
Timetable.....	8
Les objectifs opérationnels .....	9
Objectifs opérationnels pour la <b>planification</b> fédérale et la <b>stratégie nationale</b> .....	9
Objectifs opérationnels pour le soutien des SPF/SPP dans la <b>mise en œuvre</b> du développement durable.....	10
Objectifs stratégiques en matière de <b>soutien</b> .....	11
Objectifs opérationnels en matière de <b>communication</b> .....	11
Objectifs opérationnels en matière <b>Internationale</b> .....	12
Objectifs opérationnels en matière de <b>gestion</b> .....	12
Les moyens budgétaires attribués.....	13
Moyens budgétaires nécessaires pour la <b>gestion du POD DO</b> .....	13
Moyens budgétaires pour la réalisation des <b>actions</b> du plan de management et des <b>actions politiques</b> .....	13
Annexe : Cadre de référence, le contexte stratégique .....	14
Réglementation internationale et nationale.....	14

## **Introduction**

Le présent plan de management du Service public fédéral de programmation Développement durable, ou POD DO<sup>1</sup>, a été rédigé en vertu de l'article 11 de l'AR du 29 octobre 2001. Il doit contenir un résumé de la mission du POD DO, une analyse de la position actuelle, la description des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels, et les moyens budgétaires attribués.

Ce plan m'apparaît comme un outil indispensable à la bonne gestion d'un service public. Validé par le politique, il donne :

- **un objectif clair au POD DO, avec une obligation de résultat.** Le service sait à l'avance les résultats qu'il doit fournir. Il sait aussi que les résultats sont attendus, et donc que son travail a un sens ;
- **une relation contractuelle claire entre le POD DO et son responsable politique.** Les résultats ne peuvent être obtenus que s'il y a les moyens pour le faire, en temps et en budget. Ils sont maintenant fixés. Une modification des priorités politique entraînera dès lors une modification des résultats à atteindre et des moyens disponibles ;
- **une position claire par rapport aux parties concernées.** Les groupes ou personnes avec lesquels le POD DO est en contact savent ce qu'ils peuvent et ne peuvent attendre, ce qui renforce le sentiment de confiance dans l'administration.

Ce plan de management définit de manière non juridique la **mission** du POD DO, c'est à dire sa raison d'être. Puis il définit la **vision** du POD DO, c'est à dire l'endroit où il veut être dans 4 ans. Il définit enfin les **objectifs stratégiques et opérationnels**, c'est à dire la stratégie (les mesures concrètes et les moyens) qui va être mise en œuvre pour atteindre la vision.

Vous découvrirez ceci dans les pages qui suivent. Bonne lecture.

Hadelin de Beer de Laer,  
Président

## **Avis du Conseil stratégique sur le projet de plan de management**

Le Conseil stratégique, tel que prévu par l'AR du 7 novembre 2000 portant création et composition des organes communs à chaque service public fédéral, est composé de la Secrétaire d'Etat au Développement durable, du président du POD DO et du directeur de la cellule stratégique. Le Conseil stratégique s'est réuni le 29 novembre 2004 et a accepté le présent plan de management.

Pour le Conseil stratégique,

Els Van Weert,  
Secrétaire d'Etat au Développement durable

---

<sup>1</sup> Dans la suite du texte, le « Service public fédéral de programmation Développement durable » est nommé par ses abréviations néerlandophones : POD DO.

## **Les valeurs du POD DO**

Nos valeurs importantes liées à notre rôle sont : avoir le souci du long terme ; avoir le souci de la dimension planétaire ; intégrer les trois piliers du développement durable, tout en restant neutre par rapport à ceux-ci ; être attentif aux incertitudes scientifiques et utiliser le principe de précaution ; encourager la participation.

Nous avons aussi pour valeur de

- collaborer de manière loyale avec nos partenaires ;
- être disponible et avoir le souci du service rendu ;
- travailler pour un résultat concret, mesurable et de qualité ;
- communiquer de manière simple, lisible, compréhensible ;
- montrer l'exemple en matière de DD ;
- travailler en équipe ;
- gérer nos moyens avec efficacité ;
- gérer nos connaissances pour acquérir une expertise de la matière ;
- faire preuve d'ouverture au changement et à la modernité.

## **Les missions du POD DO**

***En tant que service public, aider tous les acteurs à agir pour un développement durable axé sur les besoins des générations actuelles et futures.***

Nous le réalisons en

a) travaillant, avec les SPF principalement, mais également avec les diverses composantes de la société civile et avec les différents niveaux de pouvoir, pour **concrétiser des projets**. Les projets auront pour finalité de :

- **créer un cadre** permettant de mener des politiques qui intègrent de façon harmonieuse le long terme, l'impact planétaire, les dimensions sociales, économiques et environnementales, le principe de précaution et la participation ;
- **proposer des outils concrets** aux acteurs, leur permettant de décider et de mettre en oeuvre l'évolution qu'ils souhaitent donner à leurs activités en regard des principes du développement durable et **impulser de nouvelles initiatives**, leur permettant d'enrichir leur vision d'un futur désirable. **Agir concrètement** dans certains dossiers menant à des changements de mode de production et consommation ;
- **soutenir la concertation** entre acteurs ;
- **faire émerger le concept** de développement durable dans la société en privilégiant l'aspect concret et tangible du développement durable ;
- **collaborer valablement** à la représentation de la Belgique **au plan international**.

b) développant un **fonctionnement interne performant**.

## **Analyse de la position actuelle**

Le POD DO est une organisation encore jeune, constituée de personnes compétentes et motivées. Le POD DO a déjà initialisé ses diverses missions de soutien au travail des administrations fédérales pour mettre en oeuvre le développement durable : il a organisé la consultation publique, il travaille actuellement à la conception de nouvelles politiques et ce en contact direct avec les SPF concernés.

Le POD DO est dans une situation administrative peu stable à plus d'un titre : il n'est pas mentionné dans le cycle de la loi du 5 mai 1997 alors qu'il effectue des tâches dans ce cadre, sans préjudice des missions attribuées aux autres acteurs ; il ne dispose pas encore d'un budget propre de personnel, et le personnel qui le constitue y est détaché pour des périodes variables.

## ***Les objectifs stratégiques de la Secrétaire d'Etat au Développement durable***

Le **plan stratégique** de la Secrétaire d'Etat au développement durable a été expliqué au POD DO lors de discussions bilatérales, à l'occasion de la note de politique générale 2005. Il permet au POD DO d'organiser son travail et de se fixer des objectifs. Le plan stratégique demande au POD DO de réaliser les éléments suivants :

1. Apport d'expertise
  - 1.1. apport d'expertise sur le développement durable en général, au sein de l'administration fédérale et gestion des aspects complémentaires de cette tâche avec le secrétariat de la CIDD. En particulier, soutien à l'élaboration de l'avant-projet, projet et plan de développement durable, avec un souci de concrétude et de lisibilité. Soutien des SPF à la mise en œuvre du plan. Participation à la création et au développement d'une stratégie nationale de développement durable ;
  - 1.2. organisation de la consultation publique sur l'avant-projet de plan et de la diffusion des résultats de la consultation ;
  - 1.3. apport d'expertise particulière à destination des cellules de développement durable au sein des différents SPF, et en particulier expertise pour la création des cellules, pour la rédaction de leurs plans d'action et la réalisation en leur sein des études d'incidences des décisions sur le développement durable (EIDDD) ;
  - 1.4. apport d'expertise particulière pour l'implémentation d'une méthode d'EIDDD et ensuite expertise particulière pour le contrôle de qualité de ces EIDDD ;
  - 1.5. coordination de la gestion environnementale des administrations fédérales ;
  - 1.6. Apport expertise particulière changement des modes de production et consommation.
2. Soutien
  - 2.1. dialogue avec les parties prenantes sur les sujets traités par le POD DO ;
  - 2.2. suivi et soutien des organisations coupoles en matière de développement durable ;
  - 2.3. Suivi et soutien des organisations subsidiées directement dans l'optique de rendre le développement durable plus concret. Recherche permanente de rendre le développement durable pratiquement plus concret ;
3. Information et sensibilisation
  - 3.1. sensibilisation des fonctionnaires, acteurs privilégiés du plan fédéral de développement durable ;
  - 3.2. réalisation d'un événement national autour du développement durable (semaine du développement durable) en concertation avec la société civile (en particulier le CFDD) ;
  - 3.3. gestion des outils de sensibilisation (sites Internet, actions ponctuelles, concours...) ;
4. International
  - 4.1. soutien à la négociation internationale ;
  - 4.2. diffusion des politiques internationales vers les autorités fédérales, pour implémentation.

Ce présent plan de management a été établi pour les 4 ans qui restent au mandat du président. Les objectifs stratégiques de la Secrétaire d'Etat ont donc été déclinés sur une période de 4 ans. Il se fait que cela correspond au cycle de 4 ans dicté par la loi du 5 mai 1997. Néanmoins, la pérennité de l'administration et de la gestion du développement durable fait aussi partie des idées forces de ce plan de management et inscrit ce plan dans une perspective plus longue.

Les objectifs stratégiques et à long terme ont été regroupés dans la structure suivante.

	planification et stratégie	mise en oeuvre							soutien	communication			international	gestion
	plan fédéral	stratégie nationale	cellules DD		EI/DD	chmt mode prod et consommation	greening	projets innovants	forum	consultation	SPF/SPP	grand public	soutien à la négociation internationale et implémentation des décisions	organisation, stabilisation
	méthodologie de planification et traitement de la consultation	méthodologie et contenu	organisation	suivi action PFDD										
plan stratégique	1.1	1.1	1.3	1.1	1.4	1.6	1.5	1.1	2.1, 2.2, 2.3	1.2	3.1	3.2	4.1	
plan de management	P1, P2	P3	M1	M2	M5	M3	M4	S1, S2, S3	C1	C2	C3, C4	I1, I2	G1, G2, G3, G4	

## La vision

La structure correspond à la vision qu'a le POD DO de son avenir dans 4 ans.

1. Le POD DO veut permettre l'éclosion de **plans** fédéraux/nationaux avec une véritable **vision** à long terme (30 ans) et qui comprend des **objectifs SMART**. Pour cela, une méthodologie est nécessaire. Le POD DO veut être maître d'œuvre et opérateur de la **consultation/participation** sur ces plans, avec une réflexion approfondie sur le **sens** de la consultation, et sur l'outil de consultation adapté au sens.
2. Le POD DO veut aider les **SPF**, à travers leurs cellules de DD, à avoir une **expérience positive** de planification et mise en œuvre des objectifs actuels (2° plan fédéral de DD) de développement durable, y compris le greening. Les SPF doivent **construire leur expertise** qui sera utile pour le prochain plan. Les SPF doivent être **outillés** pour penser et faire du développement durable : le **DOEB** doit être un outil utilisé. Le POD DO veut disposer d'un **réservoir d'idées** et de projets illustratifs d'un **changement de mode de production et consommation**. Pour cela le POD DO doit être **impulseur** de projets innovants, à l'**écoute** de nouvelles idées mais aussi de résistances au changement.
3. Le POD DO doit assurer un **soutien** aux initiatives externes ayant la même vision planétaire et à long terme.
4. Le POD DO veut que le concept « développement durable » puisse être **intégré** par les **décideurs**, par les **stakeholders** et le **grand public** (en organisant une semaine du développement durable). Mais le concept sera toujours vivant, et le **POD DO** doit être un lieu à la pointe de ce concept.
5. Le POD DO veut être **actif** au niveau **international** pour diffuser l'expérience belge à l'étranger comme pour incorporer les nouveaux objectifs et les bonnes pratiques issues des autres pays.
6. Le POD DO veut aussi être une administration **performante**, en ayant un label de qualité sur sa gestion, y compris environnementale. Enfin le POD DO doit être en **évolution**, notamment par une formation dans le domaine de l'expertise et dans celui des relations humaines.

Cette vision ne pourra se réaliser que si le **POD DO** est une structure **STABLE**. Le POD DO doit disposer d'une enveloppe de personnel, d'un cadre, d'une filière de métier avec des perspectives. Par rapport au secrétariat de la CIDD, si deux structures sont maintenues, les rôles et tâches de chacun doivent être définies.

## **Les objectifs stratégiques**

### Objectifs stratégiques pour la **planification** fédérale et la **stratégie** nationale

- P.1. Apporter aux SPF et à la CIDD l'expertise méthodologique pour la planification fédérale ainsi que l'expertise pour la conception d'actions.
- P.2. Planifier et mettre en œuvre, en partenariat avec la CIDD, une gestion claire, transparente, rapide et rigoureuse des réponses émanant de la consultation publique (2007-2008) ainsi que collaborer à la prise en compte des réponses émanant de la consultation publique dans le projet de plan (2008).
- P.3. Proposer des cadres méthodologiques pour la future stratégie nationale de développement durable, en phase avec les obligations internationales et en collaboration avec les autres acteurs belges. Collaborer à l'élaboration de cette stratégie et à sa mise en œuvre.

### Objectifs stratégiques pour le soutien des SPF/SPP dans la **mise en œuvre** du développement durable

- M.1. Aider à la création des cellules de DD ; concevoir la méthodologie des plans d'actions que les cellules devront réaliser ; les accompagner dans la mise en œuvre et le monitoring de leur plan d'actions, y compris les actions du PFDD.
- M.2. Mettre en place, pour les SPF/SPP et la CIDD, les outils permettant de réaliser l'évaluation des incidences des décisions sur le développement durable (EIDDD). A terme, suivre la qualité des EIDDD.
- M.3. Assurer la coordination de la gestion environnementale des SPF/SPP et son développement vers la certification des systèmes de gestion environnementale de chaque SPF/SPP.
- M.4. Apporter des idées nouvelles utiles au développement durable.
- M.5. Lier les actions, tant du POD DO que des SPF/SPP, dans une stratégie globale et cohérente de changement de mode de production et consommation.

### Objectifs stratégiques en matière de **soutien**

- S.1. Soutenir les organisations coupoles.
- S.2. Soutenir les organisations directement subsidiées pour les renforcer dans une prise en compte concrètes des 5 critères de DD dont des 3 piliers du DD.
- S.3. Dialoguer, pour les sujets traités par le POD DO, avec les parties prenantes afin de tendre ensemble vers un DD.

### Objectifs stratégiques en matière de **communication**

- C.1. Organiser la consultation sur l'avant-projet de plan fédéral de plan de développement durable afin de provoquer un débat auprès d'un large public (en fonction de la technicité et l'accessibilité de l'avant-projet).
- C.2. Diffuser le concept de développement durable à l'intérieur des administrations fédérales (newsletter, midi du développement durable ...).
- C.3. Diffuser le concept de développement durable vers la population par un événement national (semaine du développement durable), des actions ponctuelles...
- C.4. Concevoir et mettre en œuvre une politique de communication.

### Objectifs stratégiques en matière **internationale**

- I.1. Apporter une expertise à la préparation et au soutien des négociations internationales relatives au développement durable.
- I.2. Aider à l'implémentation en Belgique des décisions internationales.

### Objectifs stratégiques en matière de **gestion**

- G.1. Compléter et stabiliser l'équipe du POD DO : obtenir une enveloppe budgétaire pour assurer le paiement des salaires du personnel du POD DO. Clarifier les relations entre le POD DO et le secrétariat de la CIDD.
- G.2. Créer une ambiance de travail épanouissante où chacun prend ses responsabilités où chacun dispose des conditions matérielles pour réaliser son travail.
- G.3. Mettre en place un système de gestion certifié et obtenir un label certifié pour le système de gestion environnementale.
- G.4. Mettre en place un système de formation et d'évaluation individuelle et d'équipe dans le but de développer la motivation et les compétences.

### Timetable

trimestre	2003				2004			2005				2006				2007				2008							
	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°			
	r	p	p	p	c	p										p	p	p	p					e			P
	e	r	r	r	o	r										r	r	r	r					v			r
	c	r	r	r	n	o										é	é	é	é					a			s
	r	é	é	é	s	j										p	p	p	p					l			i
	u	p	p	p	u	e										c	c	c	c					u			d
	t	A	A	c	i	t										o	o	o	o					a			e
	e	P	P	o	t											n	n	n	n					t			n
	m	P	P	n												s	s	s	s					t			t
	.	P	P	s																							
<b>Planification et stratégie</b>																											
P1 expertise plan																											
P2 expertise traitement rem																											
P3 stratégie nationale																											
<b>Mise en oeuvre politique</b>																											
M1 cellule DD																											
M2 EIDDD																											
M3 coord environnementale																											
M4 projets innovants																											
M5 chmt mode prod et cons																											
<b>Soutien</b>																											
S1 coupole																											
S2 organisations subsidiées																											
S3 dialogue parties pren.																											
<b>Communication</b>																											
C1 consultation APP																											
C2 concept vers SPF																											
C3 concept vers extérieur																											
C4 politique com.																											
<b>International</b>																											
I1 appui négociation																											
I2 implémentation nat.																											
<b>Gestion</b>																											
G1 enveloppe € personnel																											
G2 conditions de travail																											
G3 gestion de qualité + env.																											
G4 formation et évaluation																											

**Légende des couleurs**  
 Concerne un expert "part time"    activité régulière    activité prioritaire    activité préparatoire

## Les objectifs opérationnels

### Objectifs opérationnels pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale**

P.1. Apporter aux SPF et à la CIDD l'expertise méthodologique pour la planification fédérale ainsi que l'expertise pour la conception d'actions.

- En collaborant et en tenant compte de l'évaluation de la méthodologie du 2° PFDD, préparer la méthodologie de conception du 3° PFDD.
- Activer des réseaux d'expertise pour aider à la rédaction des actions et à leur évaluation en fonction des 5 critères de développement durable (2006-2007).
- Collaborer à la rédaction du 3° PFDD (2007-2008).

P.2. Planifier et mettre en œuvre, en partenariat avec la CIDD, une gestion claire, transparente, rapide et rigoureuse des réponses émanant de la consultation publique (2007-2008) ainsi que collaborer à la prise en compte des réponses émanant de la consultation publique dans le projet de plan (2008).

- Concevoir, en partenariat avec la CIDD, un formulaire de réponse pour la consultation publique (2007).
- Concevoir (2007), en partenariat avec la CIDD, une méthodologie de traitement des réponses et plus particulièrement pour :
  - la réception des réponses ;
  - la lecture des remarques ;
  - leur classement ;
  - la rédaction d'un résumé sous forme d'amendement, s'il échet ;
  - la rédaction d'une vue d'ensemble des remarques émises, tant par action que globalement.
- Etablir un tableau avantages/inconvénients pour réaliser le traitement des réponses au sein de l'administration ou par un organisme extérieur. S'il échet, traiter les réponses en en faisant des propositions d'amendements (2008).
- Concevoir et appliquer un système certifié de qualité pour l'organisme qui traitera les réponses (2008).
- Mettre l'expertise du POD DO à la disposition des SPF et de la CIDD pour traiter les amendements et pour décider de les intégrer ou non dans le projet de plan (2008).
- Aider à la rédaction d'un document reprenant une synthèse des catégories de remarques émises, ainsi que les raisons pour lesquelles ces catégories de remarques ont été reprises ou non dans le projet de plan (2004 et 2008).

P.3. Proposer des cadres méthodologiques pour la future stratégie nationale de développement durable, en phase avec les obligations internationales et en collaboration avec les autres acteurs belges. Collaborer à l'élaboration de cette stratégie et à sa mise en œuvre.

- Rassembler la documentation sur les stratégies nationales de DD. Proposer des méthodes adaptées à la Belgique pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale.
- Penser associer les pouvoirs locaux à la stratégie nationale. Concevoir la manière dont d'autres acteurs pourraient s'intégrer à cette stratégie.

## Objectifs opérationnels pour le soutien des SPF/SPP dans la mise en œuvre du développement durable

M.1. Aider à la création des cellules de DD ; concevoir la méthodologie des plans d'actions que les cellules devront réaliser ; les accompagner dans la mise en œuvre et le monitoring de leur plan d'actions, y compris les actions du PFDD.

- Rédiger un texte réglementaire et le suivre jusqu'à sa publication. Préciser le rôle de chaque instance.
- Concevoir une méthodologie de plan d'actions qui soit adaptée à chaque SPF/SPP et utilisable pour suivre la réalisation du PFDD.
- Accompagner les SPF/SPP dans le suivi de certaines actions du PFDD, développer une expertise sur ces thèmes.

M.2. Mettre en place, pour les SPF/SPP et la CIDD, les outils permettant de réaliser l'évaluation des incidences des décisions sur le développement durable (EIDDD). A terme, suivre la qualité des EIDDD.

- Elaborer, en collaboration avec la CIDD et le SPP politique scientifique qui finance une recherche scientifique sur ce sujet, une méthode d'EIDDD et la tester auprès des SPF pour 2006. L'EIDDD doit pouvoir être menée par les SPF eux-mêmes.
- Apporter un soutien pour généraliser l'approche de l'EIDDD au sein des SPF.
- Proposer au ministre une assise légale pour l'EIDDD.
- Préparer puis implémenter le suivi de qualité des EIDDD.

M.3. Assurer la coordination de la gestion environnementale des SPF/SPP et son développement vers la certification des systèmes de gestion environnementale de chaque SPF/SPP.

- Veiller à la mise en place d'un Système de certification environnementale fédéral pour fin 2005.
- Organiser des réunions de coordinateurs environnementaux afin de stimuler l'échange d'informations et de bonnes pratiques.
- Organiser ou servir de conseil pour l'organisation par d'autres organismes (IFA...) des formations pour les coordinateurs environnementaux.
- Collaborer avec d'autres niveaux de pouvoir pour généraliser les bonnes pratiques de gestion environnementale.
- Veiller à la centralisation des informations environnementales, évaluer globalement les résultats et les diffuser.
- Veiller au suivi de la circulaire sur les achats durables et à l'incorporation de nouveaux produits. Monitoring.
- Participer activement à l'élaboration d'une politique fédérale, voire nationale, d'achats publics durables.

M.4. Apporter des idées nouvelles utiles au développement durable.

- Initier des projets innovants. Organiser l'affectation du temps des experts du POD DO pour le rendre compatible avec une disponibilité auprès des SPF pour les tâches dévolues.

M.5. Lier les actions, tant du POD DO que des SPF/SPP, dans une stratégie globale et cohérente de changement de mode de production et consommation.

- Construire une expertise.
- Faciliter l'intégration des aspects socio-économiques et environnementaux dans les politiques menées par les SPF et SPP.

## Objectifs stratégiques en matière de **soutien**

### S.1. Soutenir les organisations coupoles.

- Participer aux réunions de suivi des organisations coupoles, avec la cellule stratégique de la Secrétaire d'Etat.

### S.2. Soutenir les organisations directement subsidiées pour les renforcer dans une prise en compte concrètes des 5 critères de DD dont des 3 piliers du DD.

- Participer à la sélection des projets à subsidier.
- Suivre les projets subsidiés afin de les aider à concrétiser les critères de DD.
- Veiller à ce que ces projets soient connus (voir communication).

### S.3. Dialoguer, pour les sujets traités par le POD DO, avec les parties prenantes afin de tendre ensemble vers un DD.

- Participer à des espaces de dialogues (CCPIE, CFDD ...) avec les stakeholders.
- Pour les projets gérés par le POD DO, être proactif dans la concertation avec les stakeholders.

## Objectifs opérationnels en matière de **communication**

### C.1. Organiser la consultation sur l'avant-projet de plan fédéral de plan de développement durable afin de provoquer un débat auprès d'un large public (en fonction de la technicité et accessibilité de l'avant-projet).

- Evaluer et faire évaluer la consultation publique de 2004.
- Initier une réflexion sur la méthodologie d'une consultation publique.
- Organiser en 2007-2008, en accord avec la CIDD, la consultation publique en vue de toucher le plus large public possible (en fonction de la technicité et de l'accessibilité de l'avant-projet). Favoriser la diffusion du contenu de l'avant-projet via un accès direct ou via la mobilisation de relais.
- Inciter le public 2007-2008, notamment au moyen d'un formulaire attrayant, à répondre durant la consultation.

### C.2. Diffuser le concept de développement durable à l'intérieur des administrations fédérales (newsletter, midi du développement durable...).

- Poursuivre la lettre d'information à destination des fonctionnaires, ainsi que les midis du développement durable.
- Alimenter la revue FEDRA en informations utiles.
- Organiser des formations, notamment via l'IFA.
- Concevoir les outils de communication pour les SPF/SPP.

### C.3. Diffuser le concept de développement durable vers la population par un événement national (semaine du développement durable), des actions ponctuelles...

- Développer un site portail sur le développement durable. Soutenir un site Internet de sensibilisation au développement durable.
- Concevoir et s'il échet mener, en concertation avec la CIDD et le CFDD, une semaine du développement durable.
- Collaborer avec le Bureau fédéral du Plan pour promouvoir la diffusion du rapport fédéral de développement durable.

### C.4. Concevoir et mettre en œuvre une politique de communication.

- Concevoir une politique de communication. La mettre en œuvre en ce qui concerne le POD DO et associer des partenaires en ce qui les concernent.

## Objectifs opérationnels en matière **Internationale**

I.1. Apporter une expertise à la préparation et au soutien des négociations internationales relatives au développement durable.

- Etre disponible pour préparer et soutenir la négociation internationale, et le cas échéant y participer.
- Participer à l'évaluation de la stratégie européenne de développement durable.

I.2. Aider à l'implémentation en Belgique des décisions internationales.

- Intégrer, pour tous les projets belges gérés par le POD DO ou auxquels le POD DO participe, l'aspect international.

## Objectifs opérationnels en matière de **gestion**

G.1. Compléter et stabiliser l'équipe du POD DO : obtenir une enveloppe budgétaire pour assurer le paiement des salaires du personnel du POD DO. Clarifier les relations entre le POD DO et le secrétariat de la CIDD.

- Stabiliser l'équipe du POD DO : préparer un accord budgétaire pour que le plus rapidement possible, une enveloppe budgétaire couvre les dépenses de personnel.
- Organiser ensuite le rattachement au POD DO des personnes actuellement détachées.
- Compléter les places vacantes en organisant, avec le SELOR, un recrutement. Définir un plan du personnel. Veiller à l'aspect multidisciplinaire de l'équipe et à la transdisciplinarité des approches.
- Participer à toute discussion avec la CIDD et son secrétariat, sur l'intérêt de conserver deux équipes, et si oui comment gérer l'expertise, répartir les rôles et les tâches.

G.2. Créer une ambiance de travail épanouissante où chacun prend ses responsabilités où chacun dispose des conditions matérielles pour réaliser son travail.

- Définir le contenu du travail de chacun (profil de fonction et lettre de mission) et organiser des équipes de travail. Répartir les responsabilités.
- Régler le fonctionnement de l'équipe et développer le travail en équipe.
- Organiser un secrétariat.
- Acheter le matériel informatique et nommer un responsable informatique.
- Acheter le mobilier de bureau et assurer le suivi du fonctionnement (fourniture, frais de déplacement...).
- Veiller à la possibilité d'expression des membres (boîte à idées, représentation du personnel...).

G.3. Mettre en place un système de gestion certifié et obtenir un label certifié pour le système de gestion environnementale.

- Diffuser un rapport annuel des activités du POD DO.
- Mettre en place un système de gestion globale interne au POD DO, en concertation avec d'autres SPF ou SPP, afin d'obtenir une certification de sa qualité.
- Obtenir fin 2005 une certification pour le système de gestion environnementale, et au plus tard en 2006 la certification EMAS.

G.4. Mettre en place un système de formation et d'évaluation individuelle et d'équipe dans le but de développer la motivation et les compétences.

- Organiser et mettre en oeuvre un programme de formation interne et externe du personnel pour atteindre un haut niveau d'expertise en vue d'assurer au mieux la mission de consultance auprès des SPF.
- Organiser et mettre en oeuvre, au sein du POD DO, un programme de formation en développement personnel pour travailler de manière performante avec des groupes de travail d'experts des SPF.
- Débuter en 2004 la méthode des cercles de développement. La maintenir vivante.

## ***Les moyens budgétaires attribués***

### **Moyens budgétaires nécessaires pour la gestion du POD DO**

Le POD DO nécessite des moyens pour payer son personnel, pour son installation, pour son équipement informatique, pour son fonctionnement. Comme les budgets sont annuels et modifiés chaque année, et que néanmoins une estimation pluriannuelle est disponible dans les documents budgétaires parlementaires, ce document renvoie vers ces textes.

Budget (projet) : <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/51/1371/51K1371009.pdf>, pages 598 à 601.

Justification du budget : <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/51/1371/51K1371013.pdf>, pages 1362-3 et 1368-9.

### **Moyens budgétaires pour la réalisation des actions du plan de management et des actions politiques**

Toutes les actions sont prévues dans le plan de management. Certaines actions seront menées par la cellule stratégique.

En 2005, 2006 et 2007 des dépenses de conscientisation autour du développement durable auront lieu, dont probablement une semaine du DD.

La Secrétaire d'Etat a dans ses priorités de rendre le développement durable plus concret et plus proche des gens.

Pour ce faire elle a choisi deux voies :

- A. les subsides aux associations qui fédèrent le monde associatif actif dans cette matière (plateformes) et aux stakeholders ;
- B. les subsides **ponctuels** aux associations qui réalisent des projets concrets.

Comme les budgets sont annuels et modifiés chaque année, et que néanmoins une estimation pluriannuelle est disponible dans les documents budgétaires parlementaires, ce document renvoie vers ces textes.

Budget (projet) : <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/51/1371/51K1371009.pdf>, pages 646 et 647.

Justification du budget : <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/51/1371/51K1371013.pdf>, pages 1473 à 1477.

## **Annexe : Cadre de référence, le contexte stratégique**

### Réglementation internationale et nationale

#### *Internationale : Action 21, Johannesburg, CSD*

Au niveau international, l'émergence du concept de développement durable est apparu lors de la création de la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement en 1983, et présidée par Mme Brundtland. C'est en 1987 qu'est présenté le rapport de cette Commission, il s'intitule « Our Common Future », traduit par « Notre avenir à tous ». Ce rapport mena à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui s'est tenue en juin 1992 à Rio. Les chefs des nations, dont la Belgique y ont signé notamment l'Agenda 21 et la déclaration de Rio qui contiennent les engagements en matière de développement durable, engagements que la Belgique s'est engagée à suivre.

Depuis 1992, la CSD (Commission for Sustainable Development) tente chaque année de mettre en œuvre l'agenda 21.

10 ans après Rio, en septembre 2002, la Belgique s'est engagée dans un nouvel engagement à Johannesburg.

#### *Nationale : la loi du 5 mai 1997*

La Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable institue un cycle. Quatre temps forts sont prévus :

- la confection d'un état des lieux de la situation existante, sous ses aspects tant économique que social et environnemental, ainsi qu'une vision prospective de l'avenir. L'état des lieux et la prospective sont consignés dans le rapport fédéral de développement durable ;
- la rédaction d'un plan fédéral de développement durable. Le plan définit des objectifs à atteindre et des politiques à mettre en œuvre ;
- la mise en œuvre coordonnée du plan ;
- l'évaluation des politiques menées, tant celles prévues par le plan que celles menées mais non prévues par le plan. L'évaluation est consignée dans le rapport fédéral de développement durable.